

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### La grève des mineurs. — La défaite de Wrangel et ses conséquences. — Les défenseurs du bolchevisme ; étrange attitude de la Ligue des Droits de l'Homme. — Le conflit Italo-Slave a pris fin.

Nos mineurs avaient décidé de déclencher, hier, la grève générale si satisfaction totale n'était pas donnée à leurs revendications dont la principale était l'assimilation de tous les travailleurs du sous-sol. Est-ce juste ? Peut-on soutenir qu'un ardoisier, par exemple, fournit un travail aussi pénible que le mineur qui extrait du charbon au fond d'une galerie à plusieurs centaines de mètres de profondeur ?... Ce nivellement à l'exces est absurde, il s'exerce, en somme, au profit des manœuvres qui forment la masse, mais non l'élite du monde ouvrier. En attendant, ce sont les ouvriers sérieux et le bon public qui font les frais de tous ces mouvements préparés et déclenchés par les chambardements.

Pour une fois, cependant, le bon sens semble vouloir triompher. Certains centres miniers se prononçaient pour la grève, mais d'autres, nombreux, y étaient hostiles et, en dernière heure, on a décidé de poursuivre les pourparlers. Le travail ne sera pas interrompu pour le moment. A noter que M. Le Trocquer, ministre des travaux publics pronostique « un échec aussi lamentable que celui de la grève des cheminots de mai dernier », si la crise éclate.

Les nouvelles de Crimée sont mauvaises. Les armées de Wrangel n'ont pu résister à l'offensive croissante des Rouges. L'effondrement de l'armée blanche peut avoir de terribles conséquences dont Lloyd George portera la responsabilité.

L'écrasement de Wrangel est, en effet, la suite naturelle de la paix polonaise et ce n'est pas la France qui a pesé sur les dirigeants de Varsovie pour les contraindre à signer la paix de Riga !...

Il serait puéril de se faire des illusions. Débarrassés de Wrangel, les Rouges déchireront le traité polonaise et ce sera, au printemps, une ruée nouvelle sur Varsovie. Personne ne peut douter que l'Allemagne secondera de son mieux ce mouvement. Cette perspective ne saurait laisser la France indifférente, étant donné que les vaincus songent à une alliance avec la Russie pour déchirer le traité de Versailles.

Le rêve des pangermanistes est de former une immense armée commandée par les ex-officiers du Kaiser pour obtenir la revanche de l'Allemagne. Les militaristes boches, dit le Comité Duplex, se flattent de créer à l'Angleterre assez d'ennuis en Orient et en Irlande pour l'empêcher de venir se ranger à nos côtés rapidement. Ils espèrent que l'Amérique se détournera cette fois des choses de l'Europe.

Strement, ces calculs sont faux. En admettant qu'il y ait du vrai en ce qui concerne l'Angleterre, il n'en va pas de même pour l'Amérique. Mais l'Amérique est loin et l'invasion boche est toujours proche. Voilà pourquoi nous devons aider les russes qui veulent libérer leur patrie d'un joug odieux. Il y va de notre sécurité et de celle du monde civilisé. Mais nous devons surtout secondar de tout notre pouvoir la Pologne, parce que cette puissance est la seule barrière existant entre les Boches et les Soviets. A cet effet, nous devons exiger que la Pologne puisse être ravitaillée librement par Dantzig comme le prévoit, du reste, le traité de Versailles. Si l'Allemagne s'oppose à l'exécution de la clause qui vise Dantzig, l'Entente a le moyen d'imposer sa volonté et la réplique devra être immédiate car, il ne faut pas se lasser de le répéter, la Prusse ne respecte que la Force.

Quoi qu'il en soit, l'Écho de Paris écrit avec à-propos : « Dans l'avis qu'il donnait à la Pologne, en septembre, M. Millerand tenait compte des intérêts du général Wrangel et répétait : « Ne traitez pas les uns sans les autres. » Dans les dernières semaines, d'autres opinions ont prévalu. Cette fois, la leçon sera-t-elle entendue ? L'heure est proche peut-être où les Anglais en Orient, les Polonais et les Roumains

sur leur propre territoire paieront le prix de leurs erreurs. »

Les Bolcheviks et leur régime odieux ont trouvé chez nous des admirateurs actifs en la personne de Cachin et de Frossard, mais on comprend moins que la C. G. T. et la Ligue des Droits de l'Homme se joignent au parti socialiste extrémiste pour mener campagne en faveur de Lénine.

Jusqu'ici on pensait que la Ligue des Droits de l'Homme, en particulier, s'était donné pour mission de défendre, en toutes occasions, le Droit et la Justice méconnus. Cette association avait des adversaires résolus, mais enfin on était contraint de s'incliner devant la noblesse du but poursuivi, même quand on pensait que la Ligue faisait fausse route.

Lorsqu'elle fut saisie de plaintes contre les horreurs du régime de Lénine, elle ne voulut pas se prononcer sans, au préalable, se documenter d'une façon précise. Et c'est ainsi qu'ayant procédé à une enquête approfondie et ayant entendu de nombreux témoins de tous les partis, la Ligue envoyait, à l'unanimité, le 18 avril 1919, « l'expression de sa sympathie aux révolutionnaires qui avaient renversé le régime de tyrannie et de corruption qu'était le tsarisme... », mais constatait « que le parti bolcheviste s'était emparé du pouvoir par la force et s'y était maintenu par la violence... » et toujours, à l'unanimité, la Ligue protestait « au nom des Droits de l'Homme et des principes démocratiques, contre la prétention d'instaurer cette nouvelle forme de démocratie par une dictature qui, en fait, perpétue la tyrannie. »

Ce n'est pas tout, la déclaration de la Ligue contient deux autres passages particulièrement suggestifs ; qu'on en juge :

« Le parti bolcheviste a commis un acte de déloyauté envers le peuple, dont il prétend soutenir la cause en dissolvant la Constituante par un coup de force aussi injustifiable que tous les autres coups d'Etat, monarchiques ou oligarchiques. »

« Le parti bolcheviste n'a pu se maintenir au pouvoir qu'en supprimant la liberté de presse, de réunion et de vote ; qu'en décrétant l'empirisme, la condamnation et l'exécution de ses adversaires en dehors de toute forme légale ; en substituant l'arbitraire à la loi et en abolissant, sous prétexte de procédure révolutionnaire, les règles et les garanties de la justice... »

Rien n'est changé, que nous sachions, depuis le 18 avril 1919, dans la Russie bolcheviste. C'est toujours la même tyrannie, le même arbitraire, l'absence totale des garanties de la justice la plus élémentaire. Alors, pourquoi la Ligue de 1920 prétend-elle sauver un régime d'oppression qui est la négation même des droits de l'homme ?...

Le conflit Italo-Slave a pris fin. On sait que, depuis l'armistice, les deux puissances prétendaient s'attribuer la ville de Fiume et plus d'une fois la discussion faillit tourner au tragique. L'équipée de d'Annunzio n'était point faite pour pacifier les esprits. Mais, des deux côtés, on a fait des concessions louables et les délégations slave et italienne ont fini par trouver un terrain d'entente.

« Le déclin de M. Wilson écrit le Figaro, entre sans doute pour beaucoup dans ce succès de la diplomatie italienne. Ce sont ses principes, et le ton sur lequel ils ont été énoncés, qui ont empêché pendant longtemps tout accord entre les deux pays. »

Quoi qu'il en soit l'accord est signé ; cette irritante question de l'Adriatique est résolue sur les bases suivantes : l'Italie obtient du côté des Alpes la frontière solide qu'elle réclamait et qui lui donne toutes garanties. Fiume devient un Etat indépendant, avec contiguïté au territoire italien.

Les îles Dalmates que revendiquent le Cabinet de Rome lui reviennent, comme aussi l'enclave de Zara sur le littoral, Zara étant peuplée en majorité d'Italiens ; mais le reste de la côte demeure sud-slave. C'est-à-dire que le compromis respecte également les données ethniques, à l'encontre du traité secret de 1915, qui était à l'origine du conflit.

Dans les deux camps on est tout à la joie. A la fin d'un dîner qui a réuni les membres des délégations, M. Giolitti a levé son verre à la santé

du roi de Yougo-Slavie « qui dirige avec tant de succès l'ascension de son peuple », et M. Vestrieh, ministre serbe, a répondu :

« Emu des paroles de M. Giolitti, je suis convaincu qu'à travers les douleurs, les exaspérations et les critiques, nous avons accompli une œuvre précieuse pour le bien-être des relations futures entre Italiens et Yougoslaves, ainsi que dans l'intérêt de l'Europe. Je bois à la santé du roi d'Italie, parent de mon roi, et à la gloire éternelle de l'Italie et aux succès de son souverain. »

La presse italienne se félicite de l'accord. Les journaux Yougo-Slaves marquent un douloureux regret de la perte de provinces qui contiennent un demi-million de Slaves, mais ils espèrent que, désormais, l'entente amicale précipitera le relèvement économique des deux pays.

Au total, ce traité italo-slave marque la fin d'un désaccord dangereux qui persistait depuis deux ans entre les Balkaniques et nos alliés italiens et ce n'est pas d'un mince intérêt au point de vue de la paix générale en Europe. A. C.

## INFORMATIONS

### A-t-on commandé 30.000 wagons à l'Allemagne ?

M. Tilhot, député des Ardennes, a demandé par lettre au ministre des travaux publics, s'il est exact qu'une commande de 30.000 wagons serait passée à l'Allemagne.

Le député des Ardennes fait connaître qu'il interpellera le gouvernement si le fait existe, car il ne lui semble pas possible que notre main-d'œuvre, menacée de chômage, se trouve encore soumise aux inconvénients qui résulteraient pour elle du fait de cette commande.

### Parodie de Justice

Le procès des individus poursuivis à l'occasion du pillage du consulat français de Breslau se déroule dans des conditions singulières ; ou bien les accusés sont représentés comme irresponsables, ou bien les témoins ne reconnaissent pas de pillards parmi eux. Un commissaire de police est allé jusqu'à dire qu'il avait reconnu parmi les pillards un soldat français.

### L'Angleterre va rendre hommage au marin inconnu

Les autorités se proposent d'exhumer le corps d'un marin britannique inconnu pour l'enterrer solennellement sous le monument qui sera prochainement inauguré dans la base navale de Portsmouth, en l'honneur des héros de la marine britannique.

### La retraite des armées Wrangel

M. Krivoichine, chargé d'une mission urgente par le général Wrangel, vient d'arriver à Constantinople. Une des raisons essentielles de son voyage est d'organiser éventuellement l'évacuation des blessés, des femmes et des enfants de Crimée. On reçoit de source russe des détails complémentaires sur les opérations du front de Crimée : Les rouges ont attaqué l'armée de Wrangel avec des forces très supérieures, 20 divisions, aussure-t-on, contre trois. Les troupes de Wrangel subirent 22 assauts devant Perekof.

La plupart des commandants d'unité ont été tués ; les pertes ont été très lourdes. Le commandement des bolchevistes qui est, vraisemblablement entre les mains d'un chef étranger à la Russie, serait la cause de leurs succès.

L'évacuation, commencée le 11, se poursuit dans des conditions très difficiles. Elle est assurée, en dehors de Waldéck-Rousseau et de la Provence, par le Scagiane, les unités russes. Les difficultés matérielles sont nombreuses pour accueillir les réfugiés de Crimée, Constantinople étant déjà surpeuplé.

### Le mariage du roi Alexandre était valide

Le président du tribunal d'Athènes a rendu son jugement dans l'affaire de l'héritage du roi Alexandre, de Grèce. Le juge reconnaît la validité du mariage contracté par le roi avec Mlle Aspasia Manos, rejette l'opposi-

tion formulée par l'ex-roi Constantin et ordonne la levée des scellés apposés sur les appartements privés du roi.

### L'indemnité de 720 francs maintenue jusqu'au 31 décembre 1921

On se souvient que l'indemnité de 720 fr. attribuée à tous les personnels de l'Etat, permanents et temporaires, dans les limites de certains maxima de traitements, pour le temps de guerre, en raison de la cherté de la vie, devait être supprimée à partir du 31 décembre 1920.

Le législateur avait évidemment compté sur un abaissement appréciable du coût de l'existence, prévisions qui ne sont malheureusement pas encore réalisées.

Dans ces conditions, le gouvernement estime qu'il convient de maintenir l'indemnité exceptionnelle de cherté de vie. Toutefois, pour marquer le caractère provisoire de cette mesure, il propose d'en limiter la durée au 31 décembre 1921.

Le Parlement statuera sur cette question au moment où sera discutée la loi des finances.

### La crise industrielle

La crise industrielle vient d'atteindre une importante usine de la banlieue de Paris, la maison Blériot qui occupait à Suresnes 1.300 ouvriers : l'industriel a fait afficher sur les portes de ses ateliers un placard où on lit :

« J'ai le regret d'informer mon personnel que je ne trouve plus de fermer mes ateliers. J'ai payé, comme c'était mon devoir, la première moitié de mes impôts de guerre, de nouvelles exigences et des retards dans les paiements qui me sont dus ne me permettent plus de continuer. »

Le directeur de l'usine Blériot espère que le ministre des finances prendra des mesures pour faire cesser une situation périlleuse, non pas seulement pour ses propres intérêts, mais pour ceux de l'industrie tout entière.

### Au Panthéon

Dimanche de 10 heures à 16 heures, un public ému et recueilli a défilé devant le cœur de Gambetta. A certaines heures, l'affluence fut telle que, pour permettre l'écoulement de la foule, les grilles du Panthéon furent écartées.

Le transfert du cœur de Gambetta dans un caveau provisoire, dans la crypte du Panthéon, a eu lieu à 18 heures, dans la plus stricte intimité.

Le lieutenant Mailhan, du 23<sup>e</sup> colonial, a enlevé le coffret contenant le cœur de Gambetta du cenotaphe, en présence de MM. Honorat, ministre de l'instruction publique ; Trarieux, chef de cabinet ; Paul Léon, directeur des beaux-arts ; Berteaux, conservateur des monuments de Paris, et Dumontier, administrateur du Panthéon et l'a conduit dans un caveau provisoire, en attendant l'aménagement du caveau définitif.

Le cœur a été transporté dans un caveau spécial transformé en chapelle ardente où il restera jusqu'à ce que soit achevé le monument définitif. Cette chapelle est décorée de drapeaux. On y a déposé la couronne offerte par la ville de Cahors à la mémoire du grand patriote.

## CHRONIQUE LOCALE

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Terrien Joseph Henri-Marie : jeune soldat courageux et dévoué. Grièvement blessé à son poste de combat, le 25 août 1918, près de Baccarat. Mort pour la France. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Teyssie Pierre-Casimir : très bon caporal plein d'énergie et de sang-froid. Blessé grièvement à son poste de combat à la Harazée, le 12 août 1915. Mort pour la France. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Teissonnière Louis : courageux soldat. Frappé mortellement le 4 octobre 1914, à Mesnil-Hurlus, à son poste de combat, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. Terral Paul-Joseph-Baptiste : courageux soldat. Chargé au ravitaillement, a été frappé mortellement en exécutant sa mission, le 24 août 1915, à la Harazée. Croix de guerre avec étoile de bronze.

## Qui fera le compte ?

Nous avons mentionné l'enlèvement des sacs de farine charançonnée qui se trouvaient dans la salle du rez-de-chaussée du lycée des filles.

Cette farine de maïs était là depuis avril ; il était juste qu'on lui fit prendre un peu d'air.

Aussi a-t-elle été emportée en vitesse sous la halle, à côté de la farine blanche.

Ne craint-on pas que les charançons n'aillent faire une incursion dans les sacs de farine blanche ?

Ainsi donc, depuis avril des centaines de sacs de farine attendaient qu'on vint les prendre : on les a pris, dans quel état ?

Que va-t-on en faire ? Si nous en croyons la rumeur administrative il est probable que cette farine ne sera pas livrée pour la panification. Elle sera vendue pour le bétail.

C'est consolant de savoir que nous ne la mangerons pas ; on le dit. Mais quand la sortira-t-on de la Halle ? Le plus tôt possible sera le mieux.

Au surplus, les commerçants du quartier attendent avec impatience que l'on débarrasse ce local et qu'on le rende à son affectation normale.

La morale de ce transfert de farine est la suivante : des centaines de balles de farine maïs sont avariées. Qui fera le compte de tout ce que les services compétents ont laissé perdre ?

Le contribuable français est riche. LOUIS BONNET.

### Légion d'honneur

Nous avons mentionné la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de notre compatriote M. Mouliérat.

Nous lisons dans l'Officiel : Mouliérat (Jean-Baptiste), artiste lyrique, membre du conseil supérieur de l'enseignement du conservatoire national de musique et de déclamation ; a fondé, pendant la guerre, une œuvre d'assistance aux convalescents et blessés militaires, reconnue par l'Etat et qui a hospitalisé près de 500 soldats. S'est consacré à cette œuvre, et a contribué à assurer son fonctionnement par des dons personnels et par le produit des concerts qu'il a organisés.

### Armée

Parmi les candidats de la première fraction de la classe 1920, admis à suivre les cours d'élèves-officiers, nous relevons les noms des soldats du 7<sup>e</sup> : Larguier avec le numéro 14 et Vital avec le numéro 159.

### Au 7<sup>e</sup>

MM. de Buzolet et Soulé-Susbielle, sous-lieutenants de réserve à titre temporaire, sont nommés à titre définitif.

### Honorariat

Notre compatriote M. Fourgous, chef de bataillon de réserve est placé dans la position honorariaire.

### Tabacs

M. Personne, commis de culture des tabacs de 5<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est mis sur sa demande, à la disposition du gouvernement général de l'Algérie.

### Enseignement

Mme Vauquois, professeure-adjointe à l'Ecole primaire supérieure de St-Céré est sur sa demande, mise en congé pour raison de santé, pendant 3 mois.

### Contributions directes

M. Victor Coste, contrôleur-rédacteur des contributions directes à Cahors, est nommé avec son grade dans le département de la Corrèze. M. Auguste Richard, contrôleur des contributions directes à Gourdon, est nommé contrôleur-rédacteur à Cahors.

Nous sommes heureux d'exprimer à M. Coste, avec notre sympathie nos plus vifs regrets.

Et nous prions M. Richard d'accepter nos vœux de bienvenue.

### Compatriote

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que notre ami M. Jean Cazes contrôleur-adjoint des contributions directes, vient de subir avec succès devant la faculté de Toulouse, le dernier examen de licence en droit.

Nous adressons au nouveau licencié, nos bien vives et très sincères félicitations.

M. Jean Cazes est le fils du sympathique docteur de Fontanes.

## GAMBETTA & MORNY

Dans un de ses volumes de souvenirs, Ludovic Halévy raconte cette anecdote sur les débuts de Gambetta :

En 1865, le futur tribun était déjà connu au quartier Latin pour son éloquence abondante, toujours prête à stigmatiser l'empire ; il était même devenu comme un délégué de la jeunesse des Ecoles auprès des Cinq, les députés de l'opposition.

Ceux-ci ne prononçaient guère de discours au Corps législatif que Gambetta ne fût dans quelque tribune à les écouter, et à leur envoyer son approbation muette.

Un jour, Picard devait parler ; mais la salle des séances était comble, et il n'avait pu trouver un billet pour Gambetta.

Un député de la majorité, M. de Montjoyeux, vint au secours de Picard. Il alla trouver M. de Morny et lui demanda un petit coin pour l'ami des Cinq.

— Il n'y a plus de place que dans ma tribune, répondit le président ; je vais y faire conduire M. Gambetta. On m'a beaucoup parlé de lui ; je ne serai pas fâché de le voir.

Gambetta fut donc placé dans la tribune de Morny, qui, une lunette à la main, examina le petit avocat du quartier Latin. Après quoi, il agita sa sonnette et ouvrit la séance.

### Question au ministre de la guerre

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de la guerre si les jeunes gens des classes 1917 et 1918, qui ont été maintenus sous les drapeaux comme officiers de réserve, à raison de leur qualité de candidats à l'école polytechnique (concours spécial et qui y sont admis), ne doivent pas bénéficier de leur promotion au grade supérieur, à compter du jour où sont expirés leurs deux années dans le grade actuel.

Réponse. — En raison du retour aux dispositions du temps de paix, l'avancement des officiers de complément est réglé par le décret du 10 décembre 1907, modifié par le décret du 15 septembre 1912, qui spécifie que les sous-lieutenants de réserve, autres que ceux provenant des sous-officiers retraités ou des grandes écoles civiles énumérées à l'article 23 de la loi du 21 mars 1905, sont promus lieutenants lorsqu'ils comptent quatre années de grade de sous-lieutenant, compte tenu du temps de service accompli comme sous-lieutenant pendant la guerre, temps qui doit être décompté pour le double de sa durée.

### CHEMIN DE FER

M. Bouat, conseiller général de Martel, avait transmis un vœu du Syndicat d'initiative de Martel, au sujet d'une modification d'horaire du train mixte 5.494.

Il vient de recevoir la lettre suivante de la direction de la compagnie du P. O.

Monsieur le Conseiller Général, Par lettre en date du 30 octobre, vous avez bien voulu me transmettre un vœu du Syndicat d'initiative de la région Martelaise en faveur d'un retard du train mixte 5.494 entre Souillac et St-Denis près Martel, pour lui permettre de relever au départ de Souillac la correspondance du train 2.004 venant de Cahors.

Vous insistez, en outre, pour que cette amélioration soit réalisée immédiatement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Conseiller Général, que le déplacement du train 5.494 dont le départ de Souillac s'effectuera à 10 h. 30 (relevant ainsi la correspondance du train 2.004 arrivant à 10 h. 17), sera compris au nombre des propositions que nous allons adresser à M. le ministre des Travaux Publics pour notre prochain changement de service au 30 novembre.

Satisfaction sera ainsi donnée, au desideratum dont vous avez bien voulu nous saisir.

### Pour les Pupilles de la Nation

Jeudi à 4 heures et demie Mme Grillon et M. le Préfet du Lot avaient invité à la Préfecture les orphelins de la guerre, Pupilles de la Nation, et les petits orphelins de l'hôpital.

M. l'Inspecteur d'académie, président de la section permanente de l'office dit avec une voix émue toute la sollicitude de la nation. Un concert charmant organisé par M. Barreau fit la joie des enfants, ravis d'entendre les airs de notre vieux Quercy. Mlle

